

Brevet de Moniteur de Football en apprentissage



Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre

FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire: 400 heures

Educatrice – Educateur de club chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif et associatif.

Objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il a la capacité de :

- Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- 0 Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)
- Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)

Entrée en Formation

Être âgé de 16 ans révolus

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)

Être âgé de 16 ans révolus,

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- Avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 210 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Certification finale





Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre 2023)



La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 3 Blocs :

- Bloc 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- Bloc 2 : Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)
- Bloc 3 : Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 210 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette Mise en Situation Professionnelle, consiste à :

- Entrainer tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entrainement) une équipe de football à 4, 5, 8 ou 11 ou Futsal féminin ou masculin à raison de 2 entrainements minimums par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles d'entrainement sur les catégories U6 à Séniors.

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB)
- Plate-forme de formation à distance
- Examen final (2h)